

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2023

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Travaux à la salle des fêtes – Avenant 2 Lot 11 ; Choix de coloris ; Détermination jeux de clés ; Devis travaux arrière-cuisine ; Devis extincteurs...
- Désordres huisseries École/Mairie
- Repas de aînés - Tarif
- Redevance d'Occupation du Domaine Public 2023 - Orange
- La Mayenne Terre de Jeux - Candidature
- Accueil de bénévoles mineurs à la bibliothèque

Informations et questions diverses

- Point Bibliothèque
- Point Ça Coule de Source
- CME 2023-2024
- Atelier dans le cadre du Projet Territoire Pilote de Sobriété Foncière
- Projet d'Épicerie Ambulante – Laval Agglomération
- Divers

Convocations adressées le 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RENIER – RAIMBAULT – BLAIN – LOLLIER – BEAUSSIER – VERON – Mmes CHACUN – LEROUX – POIRIER – SALINGRE

Absents excusés : Mmes BESNIER – PRINCE – M. DALIGAULT

Secrétaire de séance : M. BEAUSSIER

Le Procès Verbal de la séance du 15 septembre 2023 n'ayant soulevé aucune objection est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. BEAUSSIER Emmanuel est nommé secrétaire de séance.

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Travaux à la salle des fêtes

Les travaux se poursuivent à la salle essentiellement à l'intérieur. Isolation et électricité doivent encore faire l'objet de travaux importants. Quant à l'extérieur, les aménagements les plus importants sont à réaliser par l'entreprise BTEM.

Avenant N°2 Lot 11 de l'entreprise Dessaigne SCF

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide l'avenant concernant la repose des sanitaires extérieurs publics avec le raccordement à neuf des réseaux pour la somme de 3 708,33 € HT.

Choix de coloris dans la salle

Dans un souci d'harmonisation des couleurs – carrelage et plancher déjà choisis – le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la couleur du bloc sanitaire.

Trois propositions sont faites – gris clair, brun Vercors ou stratifié poivre –.

Après débat, 8 conseillers municipaux optent pour la couleur stratifié poivre.

Détermination de jeux de clés concernant les huisseries

Après un long débat, le Conseil Municipal valide le choix de clés sécurisées soit un total de 2 clefs pour les huisseries extérieures – 1 pour la nouvelle entrée de la salle et 1 pour les autres accès.

Pour l'intérieur de la salle une clef normale suffit et concernera les locaux de rangements. La cloison amovible aura son propre jeu de clés.

Devis extincteurs pour l'équipement de mise en sécurité de la salle des fêtes

Un devis de 2 453,73 € HT est accepté par le Conseil Municipal pour la pose de 9 extincteurs. Toutefois l'entreprise Chubb-Sicli ayant compté 2 fois dans son devis un forfait de 45 € HT pour un déplacement poseur pour les extincteurs et pour le plan ; il lui sera demandé de faire un geste commercial et de ne compter qu'une fois cette prestation. Le devis serait alors de 2 408,73 € HT.

Travaux concernant la cuisine et l'arrière-cuisine

Pour que la cuisine soit de nouveau opérationnelle il est souhaitable que les canalisations d'eau qui dataient de l'époque de la construction de la salle fassent l'objet d'une installation nouvelle d'autant que les installations anciennes passaient dans le carrelage.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis de 3 307,30 € HT.

Concernant l'arrière-cuisine, un devis de 2 149,63 € HT est accepté pour l'installation de la VMC au niveau des réserves et du WC de la cuisine.

Désordres concernant les huisseries extérieures de l'École et de la Mairie

Un point est réalisé relatif à ce dossier. A ce jour, le Maire précise que la société Lucas ayant accepté un protocole à l'amiable, les indemnités dues à la commune et précisées par le cabinet d'avocats Avoxa de 59 948 € ont été versées sur le compte de la commune. Aujourd'hui il convient de faire le point sur la suite à donner concernant les autres entreprises impliquées dans ces désordres.

Un mail de notre avocat Maître Bonnat fait état de plusieurs évolutions :

- l'assureur Thélem de la société Bondis serait prêt à transiger au niveau de l'indemnité demandée par la commune qui s'élevait à 32 699 € TTC et signerait un protocole d'accord sur une somme de 30 493,21 €. Cette somme n'étant pas précisée HT ou TTC ; il convient d'éclaircir ce point. D'autre part, le Conseil municipal paraît partagé entre cette solution et celle qui consisterait à assigner la société Bondis au Tribunal Administratif.

Une entente avec l'assureur Thélem de Bondis permettrait de récupérer rapidement plus de 30 000 € alors qu'une procédure devant le Tribunal Administratif prendrait du temps sur lequel la commune n'aura pas de prise.

Il reste la Socotec qui, pour un préjudice évalué à 5 450 € ne veut pas solder ce contentieux par un protocole d'accord à l'amiable. Quant aux architectes, s'ils n'acceptent pas un protocole d'accord au niveau de l'indemnité qui leur est demandée – 10 900 € – ils seraient également assignés au Tribunal Administratif.

Tous ces points seront donc éclaircis et un compte rendu par courriel sera transmis aux conseillers municipaux les invitant à prendre position sur ce dossier.

Repas des aînés - Tarif

Il se déroulera comme l'an passé et les personnes âgées de 65 ans et plus vont recevoir une invitation leur précisant le menu et les modalités relatives à l'inscription en mairie et à la récupération de ce repas fixée au dimanche 3 décembre 2023 à partir de 11h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission sociale pour une participation de 5 € par personne ayant réservé le repas.

Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange 2023

Pour occupation du domaine public une redevance est fixée par la loi et cette année cette redevance due à la commune de La Brûlatte est évaluée à la somme de 929,58 € ; le calcul est le suivant :

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	Redevance 2023
Artères aériennes	10,887	40,000	62,60	681,53 €
Artères en sous-sol	4,950	30,000	46,95	232,40 €
Emprise au sol	0,500	20,000	31,30	15,65 €
Total				929,58 €

Indice 2023 1,5649

TOTAL REDEVANCE 2023

929,58 €

Le Conseil Municipal valide cette redevance et un titre sera émis auprès d'Orange. Délégation de signature est donnée à Monsieur le Maire.

Candidature de la commune à Mayenne Terre de Jeux

Dans le cadre de la promotion du sport à l'occasion des Jeux Olympiques en 2024 ; le Maire précise que la Commune peut candidater pour participer à l'opération de promotion du sport sous toutes ses formes initiée par le Département de la Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que la commune candidate à la Mayenne Terre de Jeux et nomme Patrick Blain, adjoint au Maire, comme référent communal.

Accueil de bénévoles mineurs à la Bibliothèque

Les bénévoles de la Bibliothèque acceptant l'encadrement le mercredi après-midi de bénévoles mineurs, la demande en a été faite au Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur cette proposition d'intégrer des enfants au titre de bénévoles de la Bibliothèque.

Après en avoir délibéré et tenant compte de la remarque de plusieurs conseillers, le Conseil Municipal accepte d'accueillir des bénévoles mineurs à la Bibliothèque et fixe un âge plancher pour remplir cette mission soit l'âge de 10 ans révolus.

Une convention devra être signée ensuite entre la commune, le mineur et ses parents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point Bibliothèque

Un compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2023 des bénévoles de la Bibliothèque est lu au Conseil Municipal et dans la mesure où pour certaines activités intergénérationnelles la salle s'avérerait trop petite, la salle du Conseil pourra être utilisée si elle est libre.

Quand la salle des fêtes sera achevée, l'agrandissement paraîtra approprié à de telles activités.

Point Ça Coule de Source

Le prochain Conseil d'Administration de l'Association se déroulera le 22 novembre 2023 à la salle du Conseil de La Brûlatte. Christian Rimbault, second adjoint, représentera la Commune.

A cet égard, lors du précédent Conseil d'Administration du 20 septembre 2023, le Maire a déjà eu l'occasion de préciser que dans le cadre de l'ALSH, la commune entendait bien récupérer le cycle des petits 3-6 ans à La Brûlatte dans le 1^{er} trimestre 2024 et que ce point n'était pas négociable. Il n'est absolument pas question que tout soit concentré sur Port-Brillet.

Conseil Municipal des Enfants 2023-2024 (CME)

Élu le samedi 7 octobre 2023, le Conseil Municipal des enfants a tenu sa 1^{re} réunion de travail à la salle de la mairie le samedi 14 octobre et a sélectionné les différents projets qui lui tiennent à cœur. Deux commissions : Environnement et Loisirs/Social ont été constituées.

La prochaine réunion de travail est fixée au 18 novembre pour avancer sur ces projets.

Les enfants participeront à un défilé d'Halloween le 31 octobre de 17h à 18h. La Commission environnement a commencé à se pencher sur la façon de pouvoir ramasser des déchets sur la commune.

Atelier de travail dans le cadre du Projet de Territoire Pilote de Sobriété Foncière

Dans le cadre de la politique qui vise à davantage rationaliser l'espace par rapport aux activités humaines une réflexion et une étude s'engagent, voulues par Laval Agglomération. Une réunion se tiendra le 10 décembre au Bourgneuf-la-Forêt en Mairie ; Christian Rimbault représentera la Commune.

Projet d'épicerie ambulante

Le 3 octobre, une réunion initiée par Laval Économie s'est tenue à Laval et a abordé la problématique liée à l'absence de commerce dans les communes qui sont les plus excentrées des centres urbains ceci pour répondre aux personnes âgées et isolées.

Le Maire de Saint-Jean-sur-Mayenne a fait part de l'expérience menée sur sa commune concernant une épicerie collaborative et associative ; cette initiative étant issue d'un collectif d'habitants et le fonctionnement est assuré par des bénévoles.

Une idée a germé concernant un camion équipé qui pourrait desservir les communes qui en feraient la demande. Reste à trouver le financement (Laval Agglo, Communes desservies...)

Mme Leroux, déléguée par la Commune, a donné des précisions sur cette 1^{re} réunion.

La prochaine réunion est fixée à l'Hôtel Communautaire le 29 novembre à 18h.

Divers

Le 20 octobre, 2 courriels sont parvenus en Mairie et ont été diffusés aux Conseillers municipaux :

- l'un fait le point sur la réorganisation des transports collectifs par la RATPDev.
- l'autre informe la Commune que dans le cadre du filet de sécurité 2022, la loi de finances rectificative pour 2022 – Soutien exceptionnel de l'État au profit des communes et de leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique – la Commune va percevoir une somme de 12 907 € qui n'avait pas été budgétée.

EHPAD de Port-Brillet

Dans le cadre du service de restauration assuré par l'EHPAD de Port-Brillet, celui-ci vient de s'apercevoir qu'un seul prix de repas était jusqu'alors demandé à la collectivité soit 4,20 €.

Désormais le service de restauration souhaite établir un prix spécifique pour les repas adultes et demander 5,70 € le repas.

En conséquence, il sera nécessaire de faire un avenant à la convention qui lie l'EHPAD de Port-Brillet à la commune pour le service de restauration.

Le Maire précise que ce nouveau tarif sera appliqué à compter du 6 novembre 2023.

Le Conseil délibérera sur le nouveau tarif de vente de ces repas adultes qui ne sera applicable qu'à partir du 4 décembre 2023.

Il sera également demandé que la nourriture destinée aux adultes soit mise à part de celle destinée aux enfants.

Cérémonie du 11 novembre

Léane Chacun remercie le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention concernant le voyage organisé par l'office départemental des anciens combattants pour les lauréats du concours nationale de la Résistance et de la Déportation.

Elle accepte également d'être porte-drapeau lors de la commémoration du 11 novembre qui aura lieu le Samedi 11 novembre 2023 à 11h place de la Mairie.

Projet méthaniseur

Le groupe Pigeon a un projet d'installation d'un méthaniseur sur son site. Un groupe chargé de la faisabilité du projet a rencontré le Maire et les adjoints.

Photovoltaïque

Le Maire a demandé à Territoire d'Énergie Mayenne un diagnostic concernant les bâtiments et parkings municipaux qui pourraient recevoir des panneaux photovoltaïques. Le diagnostic sera transmis aux Conseillers municipaux.

Lotissement de La Chênaie

La parcelle n°3 du Lotissement de la Chênaie a fait l'objet d'un compromis de vente qui court jusqu'en février 2024.

Prochaines dates

11 novembre 2023 – 11h Commémoration place de la Mairie

24 novembre 2023 – Conseil Municipal à 20h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme LEROUX	
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	Excusée
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	Secrétaire
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT	Excusé	M. VERON			

